



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jendis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, 10 — 13 —
Trois mois, 5 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 43 — — Express.
7 — 23 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces, 30 et la ligne.
Dans les réclames, 30 —
Dans les faits divers, 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restriction dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

En fait de nouvelles étrangères, à peu près rien.

Trois informations de peu d'intérêt : l'ouverture du Rigsdag suédois, par un discours royal incolore au point de vue de la politique extérieure ; — la lecture, aux Cortes espagnoles, de la proposition républicaine excluant du trône d'Espagne les Bourbons des deux branches ; — un commencement d'exécution donné à l'arrangement intervenu entre la Porte et le vice-roi d'Egypte.

De mémoire de diplomates et les diplomates ont dit, on le sait, la mémoire longue, quand il n'entre point dans leur instruction de l'avoir courte, — jamais la vie internationale n'a été, on le voit, moins active qu'en ce moment. La correspondance des cabinets se borne aux affaires courantes et si les ministres des puissances se visitent, c'est la courtoisie qui les réunit.

On télégraphie de Rome, le 19 janvier :
La congrégation a tenu séance ce matin.

La liste des membres de la députation du rite oriental et des missions apostoliques a été publiée.

Cette députation est composée d'évêques de tout rite et de toute nation.

Six Pères du concile ont pris la parole.

La suite de la discussion a été renvoyée à vendredi prochain.

La députation des affaires du rite oriental et des missions apostoliques est composée des ar-

chevêques et des évêques dont les noms suivent :

Les prélats de Tyr, Alger, Mossul, Fazzul, Granvaradin, Trempoli, Andrinople, Tasso, Loulwarch, Papho, Raphoe, Nicopolis, Mardin, Erzeroum, Salmas, Toronto, Chine, Flaviopolis, Angoulême, Burlington, Jérusalem et le patriarche de Brisbane.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que le nouveau ministre des affaires étrangères a fait, au sujet de la question romaine, des déclarations qui ont été livrées récemment à la publicité dans une adresse de M. le comte de Boigne, député de la Savoie, à ses électeurs.

Ces déclarations se résument dans le maintien de la convention du 15 septembre, comme base de la politique française en Italie, et dans l'assurance que nos troupes ne quitteront le territoire pontifical qu'en y laissant l'équivalent de la garantie qu'elles représentent.

D'après le même journal, la France et l'Autriche — à l'occasion du bref par lequel Pie IX a réservé l'élection de son successeur à la compétence exclusive du sacré collège, en cas de vacance pendant le concile — se seraient mises d'accord pour exercer leur *velo*, de manière à sauvegarder leurs droits et leurs intérêts dans toutes les hypothèses.

Contrairement à ce que nous espérions, la Chambre, sans tenir compte de l'état vrai de la question, a encore consacré toute la séance de mercredi à la discussion engagée sur les interpellations relatives aux traités de commerce.

Le débat me semble même pas épuisé aux orateurs, puisqu'ils doivent le poursuivre.

On se demande, comme nous l'avons fait, quels peuvent être la raison et le but de cette prise d'armes des protectionnistes au lendemain des déclarations du ministère et à la veille de l'enquête. Peut-être même est-ce l'impossibilité de lui trouver un dénouement qui prolonge ainsi cette lutte sans issue.

L'absence significative de la plupart des députés qui, abandonnant la salle des séances, persistent à traiter au dehors les actualités politiques, prouve moins leur indifférence pour cette question économique qui les a souvent passionnés, que le sentiment général de l'inopportunité du débat.

D'ailleurs, cette discussion si ardente, si acharnée qu'elle soit, n'éclaire personne, ne révèle rien de nouveau et constate seulement une fois de plus combien peu les adversaires sont en état de se mettre d'accord.

Ils en arrivent maintenant à nier la sincérité des documents les plus sévèrement établis, les moins contestés jusqu'ici ; ils en arrivent à déconsidérer d'avance l'enquête qu'ils ont eux-mêmes réclamée comme logique, et à dénoncer la fragilité des bases sur lesquelles doit reposer cette enquête ; ils créent ainsi, contre elle, sans bénéfice pour l'une ou l'autre cause, une sorte de prévention.

En voyant, non pas seulement quelle divergence d'opinions, mais quelles incertitudes sur les éléments primordiaux de la question accusent les hommes qui en ont fait une étude constante et spéciale, pratique ou théorique, on est instinctivement porté à redouter qu'une enquête dans laquelle les assertions contradic-

toires vont se multiplier, n'aboutisse à des incertitudes nouvelles.

Aussi demeure-t-il plus démontré que jamais, — et c'est là, selon nous, la seule utilité qu'aient eue jusqu'ici les débats engagés, — que pour être fructueuse, pour se faire dans des conditions véritablement pratiques, et pour répondre au but poursuivi, l'enquête ne saurait être exclusivement parlementaire.

On lit dans la *Patrie* :

Le ministre des travaux publics a déjà fait demander aux administrations de chemins de fer et aux fonctionnaires de l'administration des ponts-et-chaussées tous les documents nécessaires pour établir quels sont les travaux qu'il serait utile et possible d'entreprendre dans un délai rapproché. La conséquence de l'arrivée aux affaires d'un ministère parlementaire doit être nécessairement une impulsion aussi grande que possible donnée aux travaux d'utilité publique, dont l'exécution est si ardemment désirée par l'agriculture, le commerce et l'industrie.

L'extension progressive de notre réseau de chemins de fer et le développement de la batellerie doivent être la préoccupation constante du ministre, au moment où vont être discutées toutes les questions se rattachant aux traités de commerce. Le transport à bon marché des matières premières et des produits manufacturés est la première condition du succès pour nos industries nationales, dans leur lutte avec les industries étrangères ; aussi le pays applaudira-t-il à l'exécution de tous les travaux qui auront pour résultat de créer les transports à bon marché.

ÉPIGRAMME. 69

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ENAUT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Quelques jours s'écoulèrent. La comtesse, Blanche et Raoul semblaient jouir en paix du retour de leur prospérité. Mme de Flavigny parlait tout haut d'unir son fils et sa nièce, elle exprimait souvent le désir d'accélérer cette union. Une chose cependant la surprenait et commençait à l'inquiéter : c'est que ni l'un ni l'autre des deux fiancés ne partageait son impatience. L'un et l'autre, au contraire, paraissaient vouloir ajourner toute décision à cet égard. Parfois même une sorte de contrainte et de gêne se décelait dans leur physionomie quand la comtesse les engageait à fixer le jour de la célébration. Leur réponse était évasive et comme embarrassée. Sur ces entrefaites, Raoul s'empara du bras de sa cousine et disparut avec elle dans une allée du parc. Quand il fut certain de ne pouvoir être entendu, il s'arrêta brusquement, et la regardant avec fixité :

— Avoue que tu ne tiens pas à m'épouser, lui dit-il d'un ton ferme et doux.

Blanche tressaillit imperceptiblement.

— Tu te trompes, j'y tiens, répondit-elle presque aussitôt.

— Tu m'aimes donc toujours ?

— Toujours. Est-ce que tu ne m'aimes plus, toi ?

— Moi, je t'adore.

— Eh bien ?

— Eh bien ! chère âme, il y a un sacrifice au fond de ton cœur.

— Un sacrifice ?

— Oui. Tu aimes un autre encore plus que moi.

La jeune fille pâlit, son sein se souleva.

— Je sais bien, reprit Raoul, que l'affection que je t'inspire cherche à vaincre la passion secrète qui te domine en dépit de ta volonté. Mais, dois-je encourager cette lutte ? dois-je accepter un cœur qui ne se donne qu'avec une sorte d'effort ? Non, ma Blanche. Pour m'unir à toi, j'attendrai que ta main puisse se poser dans la mienne sans trouble et sans hésitation. Je retournerai donc me battre. Aussi bien je veux, moi aussi, devenir colonel.

Il tenta de mettre une expression de gaieté dans l'accent qui accompagnait ces derniers mots, mais il n'y réussit pas.

— Mon cher Raoul, lui dit Blanche, j'ignore la dissimulation, et je ne saurais nier que le souvenir de notre sauveur à tous se soit tyranniquement imposé à mon esprit. Plus j'ai voulu m'interdire de penser à lui, plus je me suis sentie maîtrisée par la reconnaissance et l'admiration. De quelle nature est la préoccupation qui m'agite le cœur ? Est-ce de l'amour ? qu'importe, si je ne veux pas y céder, si j'ai résolu de le vaincre ! Ce dont je suis convaincue, c'est que je t'aime tendrement, sincèrement, et que je suis prête à devenir ta femme. Tu me connais assez, mon ami, pour être sûr que mon plus ardent désir, quand nous serons unis, sera de te rendre heureux.

— Oui, tu es bonne et loyale, ma Blanche. Raison de plus pour que je ne profite pas de ta générosité. Ajournons de nouveau nos projets. Je ne t'en voudrai pas. La guerre d'ailleurs rendra mon amour patient. J'ai pris goût au métier des armes en voyant les Prussiens mis par nous en pleine déroute, j'espère voir bientôt les Autrichiens culbutés et poursuivis nos baïonnettes dans les reins. Nous nous marierons, si tu veux, quand la France aura vaincu la coalition, signé la paix avec l'Europe... et lorsque le calme sera rentré dans ton cœur.

Blanche sourit.

— Mais, c'est un ajournement indéfini que tu me proposes là, Raoul ! dit-elle avec une pointe de malice et de

gaieté.

— Non, certes, répartit le jeune officier en s'animant, car la France est en train de mener l'Europe tambour battant, et plus d'une puissance demande déjà à traiter.

— Alors il faut que je me hâte de rendre la tranquillité à mes sentiments.

— Espères-tu y parvenir ?

— J'en suis sûre, répondit Blanche d'un ton déli-

béré.

Raoul hochait la tête avec mélancolie.

— Le colonel Bénédict n'est pas de ceux qu'on cesse d'aimer aisément, et qu'on oublie en quelques jours, répliqua-t-il. Moi-même, quoiqu'il soit devenu mon rival, — à son insu, il est vrai, — je sens que je le chéris encore, et que je le reverrai bientôt sans éprouver ni jalousie ni rancune.

Blanche était devenue triste. Une soudaine exaltation colorait son visage et fit vibrer sa voix.

— Ah ! que tous les deux, vous vous valez bien par le cœur ! s'écria-t-elle. Il n'y a pas en ce monde deux âmes mieux appareillées et plus ressemblantes, deux existences aussi bien faites pour les étreintes de la véritable amitié !

Il y eut un silence, pendant lequel Blanche et Raoul se montrèrent attendris et pensifs. La noble jeune fille

Nous croyons savoir que l'amélioration de la navigation intérieure est l'objet d'études très-sérieuses, et que, dans l'ensemble des travaux projetés, les canaux et les rivières ont une large part. Le programme arrêté en 1866 par les inspecteurs généraux doit être, nous assure-t-on, augmenté de travaux dont la nécessité a été démontrée par les besoins nouveaux et légitimes.

EXÉCUTION DE TROPPMANN.

Jamais crime n'a excité une émotion aussi générale et aussi profonde que l'assassinat de M^{me} Kinck et de ses enfants dans la plaine de Pantin; mais aussi jamais condamné à mort, arrivé à l'heure suprême de l'expiation, n'a trouvé dans la conscience publique moins de pitié et de commisération que Troppmann.

L'ardente et excessive curiosité qu'avait fait naître, lors des débats de la cour d'assises, la personne de ce grand criminel doit faire comprendre au lecteur avec quel empressement la foule s'est portée sur la place de la Roquette, pour assister à ses derniers moments.

Déjà, depuis que la cour de cassation avait rejeté son pourvoi, des milliers de personnes — hommes, femmes et enfants — allaient bivouaquer toutes les nuits à l'endroit où le glaive de la loi frappe les coupables, et se retireraient, le matin venu, en se disant : ce sera pour demain.

Mardi, dans la soirée, on acquit la certitude que l'exécution de Troppmann aurait décidément lieu le lendemain, et cette nouvelle, répandue avec une incroyable rapidité, occasionna dans le quartier de la Roquette une fermentation extraordinaire.

Dix heures. — Les abords de la prison s'empressent de monde. C'est un mouvement tumultueux d'allées et de venues. On ne voit encore que des ouvriers, des gens du quartier, beaucoup de femmes. On cause bruyamment. Les rares bancs de la place sont occupés par des gens qui pensent peut-être rester là jusqu'à la fin; mais bientôt ils seront obligés de déguerpir.

Minuit. — Des gardes de Paris, à cheval, font évacuer la place, ce qui occasionne un grand désordre. — On commence à monter la machine.

Une heure. — La foule est devenue cohue. C'est un entassement sans nom, un fouillis dont on ne saurait donner une idée. Tous les établissements sont fermés, sauf un marchand de vins. On entend des cris, des chants, des hurrahs! C'est un tableau à faire frissonner.

Une heure et demie. — La machine est montée, paraissez, tout est prêt. Un monsieur à cheveux grisouants, de haute taille, aux larges épaules, correctement vêtu de noir, s'avance lentement et gravit les degrés.

Cet homme, qui monte sur la guillotine, c'est le maître-exécuteur!

Il s'assure que rien n'a été oublié; il examine avec soin la bascule, la lunette, le couperet, et puis... il guillotine un mannequin.

C'est la répétition générale du drame de la mort.

Deux heures. — Le maître-exécuteur et ses aides s'éloignent. Jusqu'à l'heure du dénouement, ils n'ont plus rien à faire. Où vont-ils? Voyez-vous, à l'angle des rues de la Roquette et de la Folie-Regnault, un cabaret peuplé de buveurs? C'est le seul établissement qui, en vertu d'une autorisation spéciale, ait le droit de rester ouvert. Eh bien! c'est là que l'exécuteur et ses aides vont souper, dans un cabinet qui leur est spécialement réservé. Mais ne croyez pas à un repas de raffinés: du pain, du vin et quelques morceaux de charcuterie, c'est tout.

Trois heures. — La nuit est froide; on grelotte. Néanmoins personne ne bouge. La foule grossit sans cesse.

Quatre heures et demie. Un cri d'effroi retentit au milieu de la foule. C'est un jeune homme qui, monté sur un arbre, est tombé sur le sol. On le relève tout meurtri. On le porte dans une maison voisine, où il meurt peu d'instants après.

Six heures et demie. On pénètre dans la cellule du condamné pour lui annoncer que tout est fini.

Sont présents: MM. Lamiequin, commissaire de police du quartier; Grobon, directeur du dépôt des condamnés; l'abbé Crozes, aumônier de la Roquette; Claude, chef du service de la sûreté; Nus, chef de la police municipale, et le greffier de la cour. Parmi les quelques assistants privilégiés, mentionnons MM. Sardon et Maxime du Camp.

Quand on est entré dans sa cellule, Troppmann était levé depuis une demi-heure: il était assis devant sa table, en train d'écrire. Il s'est retourné pour voir qui entrait, et a reçu ces messieurs avec une assurance et un calme extraordinaires.

Troppmann, lui a dit M. Claude, le moment de l'expiation est arrivé. Ayez du courage.

Je n'ai pas peur de la mort.

Vous reconnaissez-vous l'auteur des crimes pour lesquels vous avez été condamné?

J'y ai participé, cela est vrai, mais je n'ai pas frappé.

Vous avez donc des complices?

Oui, mais je ne veux pas les nommer.

Ces paroles ont été prononcées d'une voix ferme et assurée. Il a été laissé en tête-à-tête pendant dix minutes avec M. l'abbé Crozes qui lui a prodigué les consolations d'usage en pareille circonstance. Troppmann a écouté avec recueillement, mais sans laisser paraître la moindre émotion.

Puis le patient a été conduit dans la cour de de l'avant-grenelle où il a été livré aux exécuteurs.

On lui a enlevé les anneaux de fer qu'il avait aux jambes et que l'on a remplacés par des entraves en buffle blanc; on lui a lié les bras derrière le dos, et, d'un coup de ciseaux, on a coupé le col de sa chemise. Ces préparatifs, qui constituent ce qu'on appelle la toilette du condamné, l'ont trouvé impassible, presque indifférent. On lui a demandé s'il désirait boire un verre de vin ou d'eau-de-vie. Il a refusé.

Sept heures. — La porte de la prison donnant sur la place s'ouvre tout-à-coup, et un frémissement agite la foule.

Le patient paraît; il marche péniblement, à cause des entraves qui resserrent ses jambes, mais il ne paraît pas abattu. Arrivé près de l'échafaud, il lève la tête, et, au moment de mettre le pied sur la première marche des degrés, il fait un mouvement de recul; puis il monte courageusement, il fait le reconnaître, et sans avoir besoin d'être soutenu. Cependant, sur la plate-forme, il tombe presque en arrière; M. l'abbé Crozes le reçoit dans ses bras.

Il paraît anéanti.

Monsieur l'abbé, dit-il, je vous recommande ma famille... ma pauvre mère!... Et dites bien à M. Claude que je ne suis pas le seul coupable.

Telles ont été ses dernières paroles. Une demi-minute après sa tête tombait. L'expiation était consommée!

Sept heures quatre minutes. — Le fourgon contenant le corps du supplicié descend au grand trot la rue de la Roquette; il va au cimetière parisien d'Ivry, connu sous la vulgaire dénomination de *Champ des navets*. C'est là que se trouve le lieu de repos des décapités, c'est là que la fosse de Troppmann avait été creusée avant-hier par l'aide de l'exécuteur.

Pour les articles non signés: P. Gouge.

Nouvelles Diverses.

La question économique et commerciale, la question algérienne, l'essor regrettable donné aux récriminations stériles et aux invectives antiparlementaires dans le sein de la Chambre, sont l'objet principal de l'attention de la presse parisienne.

M. le président a donné lecture à la Chambre d'une demande d'interpellations sur la nécessité:

1° De donner aux bureaux des préfets et des sous-préfets une organisation réglant les conditions de nomination et d'avancement des employés, les soumettant à une hiérarchie régulière;

2° Réduire le fonds d'abonnement aux dépenses du matériel, et substituer le mandat immédiatement direct au nom de chaque titulaire au mode de rétribution des employés de préfectures et de sous-préfectures par voie d'états d'emargement.

M. Steenackers a, de son côté, demandé à appeler l'attention de M. le garde des sceaux sur deux points:

1° Sur les billets qui ont été délivrés pour assister à la cour d'assises dans le procès Troppmann, ce qui fait ressembler la séance de la cour d'assises à une véritable première représentation;

2° Sur les entrées de faveur délivrées par M. le préfet de police pour assister à l'exécution.

Il demande en outre que l'exécution de la peine de mort ait lieu désormais dans l'intérieur de la prison.

— Assignation a été donnée à M. Rochefort, devant la 6^e chambre de police correctionnelle, pour l'audience d'aujourd'hui samedi.

— Les réceptions ministérielles ont complètement changé de physionomie. Au monde officiel qui en formait autrefois l'élément presque exclusif, se joignent maintenant les notabilités du parti parlementaire, qui se tenaient jusqu'ici obstinément à l'écart.

Nous avons parlé de la présence si remarquable de M. Odilon Barrot dans les salons du ministère de la justice.

La présence de M. Guizot à la réception du ministère des affaires étrangères, a causé, à peu de chose près, la sensation d'un événement.

L'ancien ministre de Louis-Philippe, après avoir causé assez longtemps avec M. le comte Napoléon Daru, a eu une conversation d'une demi-heure environ avec M. Emile Ollivier.

Nous pouvons citer encore, au nombre des personnes que l'on a vues dans les salons du ministre des affaires étrangères, M. Odilon Barrot et le prince Albert de Broglie.

Un télégramme a annoncé que les ouvriers du Creuzot, au nombre d'environ dix mille, ont cessé leur travail. Les motifs apparents de cette grève viendraient de ceci:

Il y a au Creuzot, qui est un établissement modèle, une caisse de secours riche de 4 à 500,000 fr. Cette caisse était sous la direction des administrateurs du Creuzot. Mais, lors des événements de Saint-Etienne, les administrateurs proposèrent aux ouvriers de prendre eux-mêmes la direction de leur caisse.

Les ouvriers acceptèrent et nommèrent des administrateurs parmi eux au suffrage universel.

Il paraît qu'aujourd'hui les ouvriers ne sont pas satisfaits de leur choix et de là le motif de leur grève.

Une seconde dépêche est ainsi conçue:

« Le Creuzot, 20 janvier, matin.

« La nuit a été très calme.

« On a remarqué quelques bandes de jeunes ouvriers qui parcourent les rues, mais la masse de la population est restée chez elle.

reprit avec une charmante expression de reproche et de regret:

— Ainsi, Raoul, tu es décidé à repartir?

— Très-décidé, crois-moi.

— Malgré mon consentement formel, tu renonces à m'épouser?

— J'y renonce, quant à présent du moins.

— Soit, mon ami, j'attendrai ton retour, car, toi vivant, je n'aurai jamais pour époux que mon cher Raoul.

Elle tomba dans les bras du jeune officier. Ils mêlèrent leurs larmes dans un doux et chaste embrassement.

Blanche semblait toute navrée, et cependant Raoul eut remarquer comme un reflet de satisfaction intérieure dans la tristesse de son regard.

Quand Mme de Flavigny apprit la résolution de son fils, elle s'efforça de la combattre, mais il demeura inébranlable. Huit jours plus tard, il quittait le château de Morsanges, pour se rendre aux frontières, où nos armées victorieuses se préparaient à franchir le Rhin et à porter la guerre sur le territoire ennemi.

ÉPILOGUE.

I. — LE PONT DE LODI.

On était en 1796. A la Convention nationale avait succédé le Directoire. Le général Bonaparte venait de

commencer sa première campagne d'Italie, cet admirable prélude du grand poème épique où devait se dérouler son génie des batailles. Les victoires de Montenotte, de Millesimo, de Mondovì, de Pizzighitona avaient rejeté les Autrichiens dans Lodi, petite ville située sur la rive droite de l'Adda. Après une marche rapide, les Français attaquèrent Lodi à l'improviste et en chassèrent les Autrichiens; mais ceux-ci, se ralliant au-delà de la rivière, firent volte-face et se mirent en devoir de disputer le passage du pont.

Les Autrichiens étaient au nombre de seize mille hommes: douze mille d'infanterie et quatre mille cavaliers. Une nuée de tirailleurs s'éparpillait sur la rive gauche, vingt pièces de canon s'appretaient à balayer le pont. Il n'était pas d'usage à la guerre, dit un grand historien, de braver de pareilles difficultés. Aussi, replié en lui-même, profondément méditatif, le général Bonaparte prenait-il conseil de son audace. Le pâle jeune homme à la taille grêle, aux traits romains, au regard d'aigle, pesait secrètement dans sa pensée les chances de la plus intrépide des résolutions.

Pendant ce temps, les soldats, incertains de ce qu'allait ordonner leur général, mais déjà pleins de confiance dans son habileté et dans sa fortune, attendaient, abrités sous les toits italiens ou bivouaquant le long des rues, qu'on leur donnât le signal d'une de ces contre-

marches soudaines dont l'armée des Alpes avait contracté l'habitude depuis que Bonaparte la commandait.

Parmi les demi-brigades qui occupaient Lodi, se trouvait le troisième régiment d'infanterie, dont le colonel était Bénédicte. Après le traité de paix signé à Bâle avec la Prusse, le 16 germinal (5 avril 1795), ce régiment avait été détaché de l'armée de Sambre-et-Meuse pour renforcer une des divisions campées sur le Rhin; mais, tandis qu'il était en route, un nouvel ordre du Directoire lui avait enjoint de pousser jusqu'à Nice pour se réunir à l'armée d'Italie. Le destin propice avait ainsi placé Bénédicte dans les rangs de cette phalange héroïque qui devait se couvrir d'une gloire immortelle à la suite du plus hardi et du plus prodigieux capitaine de cette époque, si féconde en grands généraux.

A la tête de son régiment, le jeune colonel s'était élancé l'un des premiers dans Lodi. En attendant la décision du général Bonaparte, il acceptait l'invitation hospitalière d'un patriote italien, et logeait place San-Paolo. A demi-couché sur un divan, il se reposait, tout en regardant parfois Raoul de Flavigny, qui venait de s'endormir dans un grand fauteuil. Le jeune comte avait été nommé capitaine des grenadiers sur le champ de bataille même de Millesimo. Depuis qu'il avait pris du service dans l'armée républicaine il était devenu véritablement le frère d'armes de Bénédicte, et la diffé-

rence des grades n'avait pas un seul instant compromis la touchante égalité, la familière tendresse qui régnaient entre eux. Ils ne se quittaient pas, ils mangeaient à la même table, ils partageaient le même abri. On les appelait les *inséparables*, et comme on soupçonnait qu'une si vive amitié était resserrée encore par quelques liens de parenté mystérieuse, on se montrait plein de sympathie et d'estime pour les deux amis.

— Qu'il est charmant, ce Raoul! murmura Bénédicte, et surtout qu'il est brave et bon!... Je tremble, à chaque bataille, que la fatalité ne l'enlève... Pauvre comtesse de Flavigny! quel désespoir serait le sien s'il fallait qu'elle apprit la mort de son fils adoré!... Mon Dieu! reprit-il avec une émotion pleine de ferveur, si vous décidez que l'un de nous succombera dans cette lutte à outrance qui vient de s'engager, faites que ce soit moi, qui disparaîtrai de ce monde sans briser le cœur d'une mère!

Il prit sur le divan, parmi quelques objets précieux qu'il y avait posés, un médaillon, celui qui représentait la comtesse et Blanche, et il se mit à contempler avec attendrissement les deux têtes aristocratiques et suaves qui s'y trouvaient encadrées. Comme il s'oubliait dans cette contemplation, une voix le fit ressaisir.

— Ah! mon colonel, le vous y prends! s'écria galement une voix.

Les travaux ne sont pas encore repris, mais le calme persiste.

M. Schneider est arrivé au Creuzot ce matin, à 5 heures.

Il n'est pas encore possible d'assigner, approximativement, la clôture de l'instruction de l'affaire d'Anteuil.

Dans cette affaire, d'une nature si délicate, le magistrat instructeur est, chaque jour, conduit par ses investigations à reconnaître la nécessité d'entendre de nouveaux témoins, et l'information prend ainsi des développements d'où sortira, on l'espère, la constatation de la vérité.

Au nombre des témoins appelés hier devant M. d'Ors, figuraient M. le docteur Morel, médecin du prince Pierre Bonaparte; MM. Coëtlogon et Chabrilat, rédacteurs du *Figaro*; M. Lagarde, rédacteur du *Pays*; M. Ulric de Fonville, déjà entendu une première fois, sera, dit-on, cité de nouveau.

Le prince Pierre Bonaparte songe à charger de sa défense M^e Emile Leroux, avocat à la cour impériale de Paris, son ancien collègue à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative.

L'honorable M^e Leroux a déjà plaidé plusieurs fois pour le prince.

Un ouvrage qui intéresse au plus haut degré les amateurs et les producteurs de fruits, et notamment ceux qui ont des plantations à faire et à diriger, vient de paraître sous le titre de: *Culture et taille rationnelles et économiques des arbres fruitiers*, etc. (Voir aux annonces).

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'OCTROI DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR.

(Suite et fin.)
IV (1).

Avec le contingent de 28,000 francs prélevé sur l'octroi de bienfaisance pour le soutien de l'Hospice Delanoue (2), les administrateurs commençaient à oublier les soucis qui les avaient accablés, lorsque l'erreur d'un employé aux écritures vint rouvrir la porte à de nouveaux embarras.

En 1807, la Providence avait un tour destiné à recevoir les jeunes enfants abandonnés de leurs mères; l'Etat pourvoyait annuellement à tous les besoins de ces orphelins. Seule, l'indemnité à payer aux nourrices s'éleva pour ladite année 1807 à 19,724 francs.

En dressant le budget primitif pour l'année 1808, le copiste porta au chapitre des ressources ordinaires de l'Hospice la somme de

- (1) *Echo* des 20 juillet, 23 septembre, 23 novembre 1869.
(2) Ou de la Providence.

Bénédict se tourna vers celui qui lui parlait, et vit Raoul appuyé sur un coude, une joue dans sa main, le regard souriant.

— Je parie, reprit le jeune capitaine, que vous avez là sous les yeux le portrait de ma cousine Blanche et celui de ma mère ! Bon ! vous ne passez pas un seul jour sans leur donner un coup-d'œil plus ou moins discret. Je m'en plaindrai à mon colonel ; tenez-vous pour bien averti.

— J'aime votre chère famille, mon ami, comme si j'avais l'honneur de lui appartenir : la vue de ces nobles et doux visages me cause un plaisir que je ne puis exprimer. Excusez-moi, Raoul.

— Vous êtes tout excusé, mon colonel. L'amitié véritable forme une parenté, celle du cœur. A ce titre, depuis longtemps vous êtes de ma famille, aussi bien que si nous étions unis par les liens du sang.

Un triste sourire effleura les lèvres de Bénédict.

— Merci de vos bonnes paroles, Raoul, dit-il, je me sens bien heureux d'avoir un compagnon d'armes tel que vous.

— Et moi donc ! Je regrette parfois de n'être pas véritablement votre frère, car j'aimerais à tout partager avec vous, même la tendresse de l'admirable femme qui m'a donné le jour.

Chose bizarre ! en s'exprimant ainsi, le jeune capi-

19,724 qui n'était qu'un chiffre accidentel et variable (en 1808, il ne s'éleva qu'à 7,000 francs) ; de cette façon la fortune de la Providence prit aux yeux de l'autorité supérieure un accroissement subit qui contrastait avec les doléances antérieures de la commission administrative.

L'émotion fut grande ! Etait-ce la suite d'une dissimulation calculée, ou bien un détournement des deniers affectés au service des pauvres ? Toujours est-il qu'un décret impérial du 4 février 1808 suspendit le paiement du contingent de l'octroi de bienfaisance.

Les effets de cette suspension ne tardèrent pas à se manifester au sein de l'Hospice. Le 14 juin suivant, les administrateurs écrivaient à M. de la Barbe (1), alors sous-préfet de Saumur : « Nous avons la douleur de vous prévenir que la suspension prononcée par le gouvernement pour le paiement du contingent de l'octroi nous réduit à l'impossibilité de continuer le service de nos établissements. »

Des réclamations pressantes, formulées à nouveau le 1^{er} août 1808, étant demeurées sans résultat, les administrateurs écrivirent, le 3 septembre : « La suspension du contingent de l'octroi n'étant pas levée, le service va manquer : nous serons contraints de nous retirer. 400 personnes sont sans pain : depuis huit mois, les Hospices existent par notre crédit. »

Le 26 novembre, une nouvelle lettre fut adressée à M. Benoit, chef de division au ministère de l'intérieur, avec prière de hâter la levée de la suspension.

L'année 1808 s'écoula sans que le décret de février fut rapporté ; S. M. l'Empereur, si actif, si vigilant à surveiller tous les intérêts de la France qu'il avait organisée, était détourné, pour l'instant, de l'examen de ces sortes d'affaires, par les préparatifs de la guerre avec l'Espagne.

Dans cette situation extrême, les administrateurs s'adressèrent à M. le sénateur Lemerrier (2), afin d'obtenir main-levée définitive de la suspension qui pesait sur les 28,000 francs.

Ils lui disaient, le 6 février 1809 : « Malgré que cette quotité de fonds ne fût pas suffisante pour subvenir à tous les besoins, l'administration espérait, avec ce secours pris sur l'octroi de bienfaisance de la ville, faire face aux plus urgents » (3).

Un premier succès couronna tant d'efforts, tant de dévouement aux intérêts des pauvres ; le 25 mars 1809, M. Hely, préfet de Maine-et-

(1) Il habitait les Capucins ; c'était le beau-père du médecin Caffé.

(2) Il avait reçu comme dotation sénatoriale le monastère de Saint-Florent, aujourd'hui le Bon-Pasteur.

(3) Par une lettre du 3 décembre 1808, les administrateurs demandèrent un contingent annuel, de 50,000 fr., l'octroi étant augmenté de près de 20,000 fr. (Archives de l'Hôtel-Dieu).

taine appuyait lentement sur chaque mot, et envisageait Bénédict avec une singulière fixité dans le regard.

— Qui sait ? ajouta-t-il vivement. Un jour ou l'autre, peut-être deviendrez-vous mon parent. Il est des alliances qui peuvent cimenter encore les relations existant entre nous. Blanche de Flayigny...

— Vous aimez, Raoul, interrompit le colonel avec gravité. Je vous en prie, ne plaisantez pas sur ce point. Vous aimez votre cousine, et, je le répète, vous en êtes aimé. Je me réjouirai de votre hymen, mon ami, comme de mon propre bonheur.

— La joie que vous vous promettez sera, je vous en prie, ajournée indéfiniment, répondit Raoul en refoulant un soupir.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'ai plus l'intention d'épouser ma cousine.

— Je ne vous comprends pas, mon ami.

— Qu'il vous suffise de savoir, mon cher colonel, qu'en m'unissant à Blanche, — dont je ne saurais d'ailleurs nier l'affection pour moi, — je l'obligerais à un certain effort de cœur. Or, je suis trop fier pour accepter un sacrifice, si facile qu'en soit l'accomplissement.

(La suite au prochain numéro.)

Loire, informait la commission administrative qu'un crédit provisoire de 24,000 francs lui était ouvert.

Les membres de cette commission, tout en se montrant reconnaissants envers l'autorité, ne s'arrêtèrent pas devant ce provisoire ; le décret de 1808 était motivé sur la disparité du revenu présenté en 1807 avec celui établi au budget de 1808 : il y avait là un voile à lever pour tous les yeux. Le seul moyen de montrer la lumière, c'était de rapporter le décret du 7 février. Les administrateurs demandèrent ce rapport, l'erreur étant justifiée.

Comme la mesure se faisait attendre, ils écrivirent à M. le Préfet une dernière lettre ainsi conçue :

« D'où peut provenir cette persévérance à nous refuser le secours dont nous avons besoin ?
« Ou nous administrons bien, ou nous administrons mal : les comptes qui sont sous les yeux du gouvernement, qui ont été examinés par une commission nommée par Sa Majesté doivent justifier notre administration ; jusqu'alors on n'a fait aucun reproche, donc on est satisfait.

« Dans le cas contraire, nous avons mal administré ; pourquoi ne pas admettre notre démission, pourquoi laisser des intérêts aussi majeurs à des personnes incapables de les gérer ?

« Monsieur le Préfet, les intérêts des pauvres souffrent de cet état de choses ; nous n'avons d'espoir qu'en vous. Si vous prévoyez qu'il doit exister encore longtemps, veuillez jeter les yeux sur d'autres administrateurs, nous ne pouvons plus tenir à l'embarras de fournir des subsistances sans aucune ressource et encore moins à l'humiliation du soupçon. »

Ce langage respectueux et digne tout à la fois fut entendu : le 17 février 1810, la suspension était levée.

Un décret postérieur statua que la commission administrative se concerterait avec le conseil municipal pour diminuer le nombre des lits et les dépenses de l'Hospice dans la proportion : 1^o de la population de la ville ; 2^o des revenus disponibles, etc.

Nonobstant le déclin qui a pesé sur notre ville, la population s'est accrue sensiblement de 1810 à 1870 ; le nombre des lits s'est augmenté dans une proportion plus grande, assurément : ainsi le veut l'esprit de charité.

Nous l'avons dit précédemment, et nous le prouvons par des chiffres qui ont leur éloquence : le service de la Providence absorbe plus de la moitié des revenus ordinaires de l'Hospice général. Ces revenus se sont élevés pour 1868, à 92,175 fr. 48, y compris les 28,000 francs prélevés sur l'octroi de bienfaisance, en vertu de la loi de venloze, an VIII ; or, la Providence a dépensé, d'après le compte d'administration pour l'exercice 1868, 48,127 fr. 32 c. ; d'où il suit que la caisse particulière de l'Hospice général contribue pour une somme de 20,127 fr. 32 à la dépense des vieillards et des infirmes de la ville de Saumur.

N'est-il pas étrange, d'après cela, qu'on prétende à décharger la ville d'une dette qui lui incombe légitimement. Si une pareille prétention avait chance de succès, elle amènerait une diminution de plus de la moitié dans le nombre des lits affectés au service Providence à l'Hospice général.

Nous laissons à l'opinion saumuroise le soin d'apprécier ces conséquences ; l'exposé que nous lui avons présenté est appuyé sur des documents officiels et irréfutables.

PAUL RATOUIS.

Les lettres et les journaux qu'apporte le train du chemin de fer venant de Paris et qui, arrivant d'ordinaire à la gare de Saumur à trois heures du matin, sont distribués à huit heures, n'ont été distribués, jeudi qu'à onze heures.

Voici les causes de ce retard.

Le train parti de Paris, mercredi à huit heures du soir, a déraillé avant la station d'Orléans. Une dépêche porte qu'on n'a eu aucun accident à déplorer.

Nous serons probablement mis en mesure de donner à ce sujet des détails plus précis.

Mercredi, le train parti d'Angers pour Nantes à 6 heures 45 du soir n'a pas pu dépasser Varades ; la locomotive ne fonctionnait plus, par suite d'un accident dont nous ignorons la cause.

Deux heures après les voyageurs de ce train ont pris place dans les wagons du convoi parti d'Angers à 8 heures 55 minutes.

Pendant ce temps, une locomotive envoyée de Nantes arrivait pour remorquer le train arrêté, jusqu'à sa destination où il est arrivé dans la nuit, avec les bagages.

Jeudi, dans la soirée, du quai de Limoges, les sieurs Frédéric Moutardeau et François Rayneau, mariniers, ont aperçu sur la Loire une masse qu'entraînait le courant. Ils ont bientôt reconnu que c'était un corps humain. Ils se sont jetés à la hâte dans un bateau et l'ont bien vite atteint et ramené à terre.

Ce noyé, qui a séjourné plusieurs semaines sous l'eau, est complètement inconnu à Saumur. C'est un homme qui peut avoir dans les 60 ans, est vêtu d'une chemise attachée sur la poitrine avec agraffe ronde en argent, gilet de laine, caleçon en coton, pantalon de drap gris rapiécé sur les genoux, gilet de même étoffe, veston en drap foncé gris, blouse bleue presque neuve ; chaussé de bas de laine marron, chaussons même étoffe et sabots galoches, le dessus en cuir ; il avait un porte-monnaie contenant 40 centimes ; un mouchoir, un couteau et une tabatière en corne noire. Il ne possédait aucun papier.

Dimanche dernier, la veuve A., de Varennes, a sorti de son domicile au milieu de la nuit et est allée se jeter dans un fossé où elle s'est noyée.

Son cadavre a été retrouvé le lendemain matin. La veille, elle aurait éprouvé une vive contrariété à l'occasion de la vente d'un mouton. On se demande si cette question, aussi futile, a pu la porter à cet acte de désespoir ?

Les assises de Maine-et-Loire, pour le 1^{er} trimestre 1870, ouvriront à Angers le 7 février prochain. Nous extrayons de la liste des jurés, ceux qui appartiennent à notre arrondissement, savoir :

- MM.
Couzineau (Adolphe), propriétaire à Montrenil ;
Guionis (Auguste), propriétaire à Doué ;
Lemerrier de la Monneraye (Ange), propriétaire à Gennes ;
Barbin-Moricez (Joseph), propriétaire à Saumur ;
Moreau-BARRIER (François-Eugène), propriétaire à Saumur ;
Loiseleur (Armand-Félix), propriétaire à Neuillé ;
Maurat (Louis), propriétaire et maire de Saint-Hilaire-du-Bois.

Pour chronique locale et nouvelles diverses ; P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. Henri Rochefort annonce, dans la *Marseillaise*, qu'il ne se rendra pas aujourd'hui à la 6^e chambre. Ses collaborateurs, MM. Deureux et P. Grousset, refusent également de comparaître. Le jugement devra donc être prononcé par défaut.

Creuzot, 20 janvier. — Depuis longtemps les ouvriers étaient très-travaillés. Une active propagande a été faite ; on répandait à profusion chez eux les journaux de nuance extrême.

Des grévistes du Creuzot ont essayé de soulever les mineurs de Montceau, mais cette tentative n'a pas réussi jusqu'ici.

Il n'y avait pas eu de grève ici depuis 1848. M. Schneider paraît très-calme. Le parquet est arrivé ici.

Les dernières nouvelles ne donnent aucun autre détail : le calme se maintient au Creuzot.

et l'attitude des ouvriers ne laisse presque aucun désordre.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

OBLIGATIONS DE HONDURAS

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER.

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr.; le prix de vente est de 225 fr., payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigible, 10 fr. le 1^{er} mars et 10 fr. le 1^{er} septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un le 1^{er} février, l'autre le 1^{er} août; les numéros sortants sont remboursés à 500 fr.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé, donne droit

à une action, dont le revenu annuel est estimé à 50 fr. et 100 fr. de plus.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le prix net de l'obligation ressort à 210 fr. 50, sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit : 1^o à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 pour 100; — 2^o à une augmentation de capital de 90 fr. en une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 500 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt; 3^o et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 50 fr. par an.

Les à-compte payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Le Journal officiel donne toujours le premier des nouvelles du Honduras.

Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras.

A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10, Paris. (558)

Comptoir Franco-Belge

H. Gislain,

6, Boulevard Sébastopol à Paris.

Achat et Vente de toutes valeurs à la Bourse de Paris. — Courtage officiel. — Paiement de tous coupons : 50 centimes pour cent.

Paiement des rentes Italienne et Turque.

Les titres sont retournés dans la huitaine (mêmes coupures et mêmes numéros). Livraison des titres achetés dans les 4 jours. — Pour les titres vendus, envoi immédiat des fonds.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'ef-

ficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DE BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

ADJUDICATION

En l'étude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

Le dimanche 13 février 1870, à midi.

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Portail-Louis n° 7.

Appartenant à M^{me} Voisin-Jubeau et aux enfants Nevouel.

Loyer annuel 450 francs. Mise à prix 6,000 francs.

Etude de M^{me} JULES MEHOUS, notaire à Saumur, successeur de M^{me} LEROUX.

VENTE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 30 janvier 1870, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^{me} MÉHOUS, notaire, à Saumur.

De la nue propriété d'une somme de 10,735 francs 95 cent., faisant partie d'une créance de 12,000 francs en principal due par la commune de St-Clement-des-Lévéés.

Cette créance, parfaitement garantie, est grevée de l'usufruit de M. Hourdél père propriétaire à Saumur, âgé de 69 ans; elle produit des intérêts à 5 0/0.

S'adresser à M^{me} MÉHOUS, notaire, ou à M^{me} LABICHE, avoué à Saumur.

Etude de M^{me} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard, Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^{me} MÉHOUS, notaire. (161)

A LOUER

pour la Saint-Jean 1870.

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

A LOUER

DEUX MAISONS, rue de la Petite-Bilange, ancien hôtel Boutet, composées chacune de salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, grands séchoirs, cave, écurie; remise et jardin.

S'adresser à M. A. BOLOGNESI, propriétaire, ou à M^{me} LE BLAYE, notaire.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

ou pour la St-Jean.

PETITE MAISON, Rue Courcouronne, n° 6.

S'adresser, à côté, n° 8. (11)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE PORTION

DE LA MAISON BERGÉ

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

ARBRES FRUITIERS

CULTURE ET TAILLE RATIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DES POIRIER, POMMIER, PRUNIER, CERISIER

ou

1^o Moyens de préparer le sol et de planter économiquement pour avoir des arbres productifs et de longue durée; — 2^o Description des 30 meilleures variétés de poires pour espaliers et des 30 plus méritantes pour haute tige pour la consommation de l'été, de l'automne, de l'hiver et du printemps; — 3^o Formes nouvelles naturelles opposées aux formes théoriques et fantaisistes improductives et onéreuses; — 4^o Taille simplifiée; — 5^o Conservation des fruits; — 6^o Extinction des variétés anciennes et leur remplacement; — 7^o Silhouettes ou gravures des 43 meilleures poires de grandeur naturelle et gravées d'après nature; un espalier et une pyramide modèles; etc.; par V. F. LEBEUF, horticulteur-pépiniériste. — Un volume in-18 Jésus : 2 fr. 50 c.

Pour recevoir cet ouvrage franco par la poste, envoyer 2 fr. 50 en timbres-poste à M. RORET, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lin-geries, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois : Paris, 16 fr. — Départements, 18 fr.

Avec gravures et texte. — 18 fr.

Avec patrons. — 15 fr.

Avec gravures, texte et patrons. — 20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis

Avec gravures, patrons et planches de travaux, avec texte explicatif. — 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

Cabinet de FRANÇOIS PERCHER, expert-arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Épargne.

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant revendeuse, rue St-Nicolas, y décédée; veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, sus-nommé, mandataire des héritiers.

AUX ASTHMATIQUES, M. Aubrée, pharmacien à Burie (Charente-Inf^{re}), a obtenu par sa précieuse découverte, plus de 1,500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement, 50 francs.

RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques, prompt guérison, traitement spécial de M. Aubrée. (22)

Prix, 15 francs.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Auguste MARC, Éditeur, 22, rue de Verneuil, Paris

LA NATURE CHEZ ELLE

TEXTE PAR THÉOPHILE GAUTIER

TRENTE-SEPT CHEFS-D'ŒUVRE DE GRAVURE À L'EAU-FORTE PAR KARL BODMER. Un volume in-4° colombier, grand luxe, imprimé en caractères elzeviriens sur papier teinté.

La Nature chez elle ! un titre nouveau, original, et qui dit exactement le contenu de ce beau livre, dont l'apparition fera époque dans les fastes littéraires et artistiques. M. Théophile Gautier pouvait seul, interprétant les dessins de K. Bodmer, parler ce langage brillant, ensoleillé, poétique, qu'inspirent les beautés naturelles; — seul, M. K. Bodmer pouvait copier la nature avec une vérité aussi saisissante, et illustrer par sa pointe l'admirable prose de M. Théophile Gautier.

Le choix du sujet, l'incontestable supériorité du talent de l'écrivain et de l'artiste assurent à la Nature chez elle un rang distingué dans toutes les bibliothèques, une place dans tous les salons de famille. — C'est le cadeau le plus attrayant que puissent recevoir, à un âge quelconque de la vie, les intelligences d'élite qui se sentent étonnées, émus ou recueillies devant les merveilles de la Nature.

Ces douze chapitres sont autant de tableaux décrits par M. Théophile Gautier dans la langue si poétique qu'on lui connaît, et que M. K. Bodmer, l'éminent artiste, a tenus au bout de sa pointe magistrale; qu'il a vus et qu'il a reproduits dans treize admirables Eaux-fortes imprimées hors du texte et dans vingt-quatre Têtes et Fins de chapitres, qui sont des chefs-d'œuvre d'art et d'exécution.

PRIX DE L'OUVRAGE { Broché. 50 fr. Reliure anglaise, fers et tranches dorés, 60 fr.

BOURSE DE PARIS.

BOURSE DU 20 JANVIER. BOURSE DU 21 JANVIER.

RENTES ET ACTIONS

au comptant. Dernier cours. Hausse. Baisse.

3 pour cent 1862. 73 35 20 73 65

4 1/2 pour cent 1852. 103 103 10

Obligations du Trésor. 487 50 485

Ville de Paris 1869. 359 50 75 360 50

Banque de France. 2880 2915 35

Credit Foncier (estamp.). 1765 1760 5

Credit Foncier colonial. 625 622 50

Credit Agricole. 625 650 2 50

Credit Industriel. 206 210 4

Credit Mobilier (estamp.). 716 25 718 75 2 50

Comptoir d'esc. de Paris. 975 973 50 2 50

Orléans (estampillé). 1130 1125 5

Nord (actions anciennes). 595 593 75

Paris-Lyon-Méditerranée. 987 50 985 5 2 50

Midi. 625 625 50 2 50

Ouest. 608 75 607 50 3 75

Charentes. 488 75 489 75

Vendée. 1660 1660

C^o Parisienne du Gaz. 350 345 5

Canal de Suez. 196 25 200 3 75

Transatlantiques. 450 450

Cable transatlantique. 88 89

Compagnie immobilière. 54 70 55 30

Emprunt italien 5 0/0. 796 25 801 25 5

Autrichiens. 505 507 50 2 50

Sud-Autrich-Lombards. 54 54 1

Victor-Emmanuel. 435 430 5

Credit Mobilier Espagnol. 308 75 308 75

Est-Hongrois. 908 75 915 6 25

Foncier autrichien. 326 345 50

Nord. 334 338 50

Orléans. 332 50 332 50

Paris-Lyon-Méditerranée. 333 50 333 50

Ouest. 332 50 333 50

Midi. 338 337 50

Est. 338 337 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord. 326 345 50

Orléans. 334 338 50

Paris-Lyon-Méditerranée. 332 50 332 50

Ouest. 333 50 333 50

Midi. 332 50 333 50

Est. 338 337 50

Saumur, P. GODET, imprimeur.